



Namur Expo
Namur, Belgique
6-7/02/2020

EASYFAIRS EXPO SPRL
Avenue Sergent Vriethoff 2
BE - 5000 Namur

ORGANISATION

Responsable commercial
Anthony Legrand
Tél: +32 (0)81 32 19 23
anthony.legrand@easyfairs.com

Responsable administrative
Inès Joassin
Tél: +32 (0)81 36 00 42
ines.joassin@easyfairs.com

Réservé à l'organisateur

DATE :
N° SF :
N° DOC :
N° STAND :

S.E.	DATE	E.O.C.	DATE

G.E.M.	DATE	E.O.C.	DATE

ACC WL REF

Commentaires :
.....
.....
.....
.....

Nouvel exposant : Oui Non
Nature exposant : R

DEMANDE D'ADMISSION




Pour valider votre participation en tant qu'exposant, retournez ce document dûment et entièrement complété et signé.

Deze aanvraag tot deelname is ook beschikbaar in het Nederlands.
This request for admission is also available in English.

6 - 7 février 2020 / Namur Expo / www.sett-namur.be

1. Candidat-exposant (en lettres capitales)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Société :
Rue :
.....N° :BP :
Code postal : Ville :
Pays :
Site internet :
E-mail gén.:
Tél. gén.:
Fax gén.:
  

RESPONSABLE SALON

Nom :
Prénom :
Fonction :
Tél. direct :
GSM :
E-mail personnel :

ADRESSE DE FACTURATION

Société :
Forme juridique :
N° TVA (ou numéro d'entreprise) :
N° compte en banque ou C.C.P. :
IBAN :
BIC / SWIFT :
Si différente de l'adresse de correspondance :
Rue :
.....N° :BP :
Code postal : Ville :
Pays :

Attention ! En matière de TVA – Exposants étrangers

Entrée en vigueur de la Décision E.T.116547 au 01/07/2009

Infos via contr.tva.bcae@minfin.fed.be ou +32 (0)2 577 40 70

Avez-vous l'intention de vendre des biens ou de prêter des services en Belgique ?

Oui Non N° de TVA belge : BE O

2. Participation (PRIS HORS TVA 21%)

A. SURFACE NUE

- Pricing 1 (rebooking price) : 135 € -10% x m² = €
- Pricing 2 (du 09/06 au 02/11) : 135 € -5% x m² = €
- Pricing 3 (du 03/11 > salon) : 135 € x m² = €

B. COÛT PAR COIN SUPPLÉMENTAIRE

- 2 côtés ouverts ou : +5% sur A = €
- 3 côtés ouverts : +10% sur A = €
- 4 côtés ouverts : +15% sur A = €

C. PRIME LOCATION

- + 10% sur A = €

D. SUPPLÉMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN "STAND ALL-IN"

- "Stand All-in" : cloisons modulaires, enseigne, tapis, raccordement électrique (1 x 16A), éclairage (1 spot 15WLED/4m²), 1 bloc multi-prises (4), mobilier, nettoyage quotidien
- Mobilier : Package 1 Package 2
- + € 80,00/m² x m² = €

E. PACK DIGITAL ET ASSURANCE (OBLIGATOIRE)

Vous trouvez plus d'informations sur le document en annexe.

<input type="checkbox"/> GOVISIBILITY	GO FOR MORE VISIBILITY	€ 800,00	600,00 €
<input type="checkbox"/> GOLEADS	GO FOR MORE CONTACTS	€ 1.000,00	750,00 €
<input type="checkbox"/> GOPLUS	GO THE EXTRA MILE	€ 1.400,00	1.050,00 € 
<input type="checkbox"/> GOPREMIUM	LIMITED NUMBER	2.800,00 €

	VALEUR À ASSURER	PRIX
ASSURANCES TOUS RISQUES + RESPONSABILITÉS CIVILES	50.000,00 €	<input type="checkbox"/> 200,00 €
	20.000,00 €	<input type="checkbox"/> 100,00 €

JE RÉSERVE UN CRÉNEAU HORAIRE DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE (50P) RÉSERVÉE AUX EXPOSANTS

d'une durée de 60 minutes (15' de préparation, 45' de conférence/workshop) de préférence pour l'horaire suivant (sous réserve de disponibilité) :

Prix par créneau : 500,00 €

TOTAL €

3. Informations à reprendre pour l'enseigne, le site internet et le dossier de presse

Si différentes de l'adresse de correspondance (en lettres capitales) :

Nom :
Rue : N° : BP : Code postal :
Localité : Pays :
Tél. gén. : Fax gén.:
GSM :
E-mail gén. :
Site internet :

4. Informations produits & marques

A. COCHEZ LA THÉMATIQUE QUI CORRESPOND LE MIEUX À VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

Par ordre d'importance (1 étant le plus important), choisissez max. 3 produits et numérotez-les.

EDITORS	HARDWARE	RESELLERS	SECURITY & RISK MANAGEMENT SERVICE	SOFTWARE	TELECOM	VARIOUS
<input type="checkbox"/> E-books & interactive textbooks	<input type="checkbox"/> Calculators	<input type="checkbox"/> Dealers	<input type="checkbox"/> Digital security (internet, devices, network...)	<input type="checkbox"/> Antivirus	<input type="checkbox"/> Telecom providers	<input type="checkbox"/> Equipments
<input type="checkbox"/> Educational/ Instructional software	<input type="checkbox"/> Network	<input type="checkbox"/> Webstore	<input type="checkbox"/> Fysical security (access control, camera control...)	<input type="checkbox"/> Collaboration software	<input type="checkbox"/> Infrastructure (PABX, VOIP, Access points...)	<input type="checkbox"/> Furniture
<input type="checkbox"/> Hands-on learnings systems	<input type="checkbox"/> PC devices & tablet	<input type="checkbox"/> Autres (précisez):	<input type="checkbox"/> Hybrid (digital & fysical) security	<input type="checkbox"/> Didactic medium	<input type="checkbox"/> Networking solutions (cabling...)	<input type="checkbox"/> Insurance
<input type="checkbox"/> Mobile/Tablet apps	<input type="checkbox"/> Printers & copiers		<input type="checkbox"/> Autres (précisez):	<input type="checkbox"/> Learning management software	<input type="checkbox"/> Cloud services	<input type="checkbox"/> Online payment
<input type="checkbox"/> Online Curriculum/ Instruction	<input type="checkbox"/> Robotics/ Educational toys			<input type="checkbox"/> School management software	<input type="checkbox"/> Autres (précisez):	<input type="checkbox"/> Webdesign
<input type="checkbox"/> Autres (précisez):	<input type="checkbox"/> Smartboards/ Projectors			<input type="checkbox"/> Autres (précisez):		<input type="checkbox"/> Autres (précisez):
	<input type="checkbox"/> Autres (précisez):					

B. EN 3 LIGNES, DÉCRIVEZ VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE

(description qui sera utilisée sur les supports de communication)

.....
.....
.....

C. NOUVEAUTÉ ET/OU PRODUIT PHARE

Nous lancerons un nouveau produit Nous présenterons un produit phare

Produit :

Marque :

Descriptif :

Origine :

Date de création (uniquement pour nouveau produit) :/...../.....

5. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- (I) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- (II) le bon équilibre du contenu du salon;
- (III) l'adéquation entre l'orientation du salon et celle de l'exposant;
- (IV) la qualité des produits, marques et/ou oeuvres exposés au salon;
- (V) la variété des produits et/ou oeuvres exposés au salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera également communiqué par écrit par EASYFAIRS EXPO, au plus tard un mois après la tenue de ce comité.

6. Déclaration du Candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des [conditions générales du salon](#), disponibles sur simple demande. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à : Le : / /

Fonction :

Nom : Prénom :

Signature :

Veillez parapher chaque page.

Extrait de l'article 5 & 6 des Conditions Générales :

ARTICLE 5 : TARIFS, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Tarifs et facturation

5.1.1 Sont dus par l'Exposant en vertu de l'Acceptation, sauf disposition contraire dans les Conditions tarifaires :

- 1) le droit d'inscription ;
- 2) la prime d'assurance conformément aux dispositions de l'article 16 des présentes Conditions générales ;
- 3) les frais liés à la réservation d'un stand au Salon ;
- 4) tous les autres frais prévus dans les Conditions tarifaires ou tout autre document commercial.

Sans préjudice des dispositions de l'article 6 des présentes Conditions générales, ces montants restent dus même si l'Exposant annule ultérieurement sa participation pour quelque raison que ce soit ou si l'Exposant décide de réduire la superficie qu'il avait initialement demandée.

Les montants énumérés ci-dessus sont dénommés ci-après conjointement les «Montants dus».

5.1.2 Les Montants dus sont facturés comme suit :

Pour les salons annuels :

- 1) un acompte de 50% sur l'ensemble des Montants dus («l'Acompte») huit jours après l'Acceptation de la Demande d'admission ;
- 2) le solde de l'ensemble des Montants dus («le Solde») au moins 120 jours avant la Date d'ouverture du Salon ; et
- 3) le prix des commandes techniques au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Pour les salons non annuels :

- 1) un acompte de 20% sur l'ensemble des Montants dus («le Premier Acompte») huit jours après l'Acceptation de la Demande d'admission ;
- 2) un acompte de 30% sur l'ensemble des Montants dus («le Second Acompte») treize mois avant la Date d'ouverture du Salon ;
- 3) le solde de l'ensemble des Montants dus («le Solde») au moins 120 jours avant la Date d'ouverture du Salon ; et
- 4) le prix des commandes techniques au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Dans l'hypothèse où la Demande d'admission est soumise à l'Organisateur moins de 120 jours, mais plus de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon, et où cette Demande est acceptée par le comité de sélection, l'acompte et le solde seront facturés ensemble et ces montants devront être payés intégralement pour que l'Acceptation de la Demande d'admission soit définitive. Les commandes techniques seront facturées au moins 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon.

Dans l'hypothèse où la Demande d'Admission est soumise moins de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon et où cette Demande

est acceptée par le comité de sélection, tous les Montants dus, ainsi que le prix des commandes techniques, seront facturés ensemble et tous les Montants dus devront être payés pour que l'Acceptation de la Demande d'admission soit définitive.

5.2 Conditions de paiement

5.2.1 Les factures de l'Organisateur doivent être payées nettes et sans réduction ni compensation au plus tard dans les 30 jours de la date de réception. Si la Demande d'admission est soumise moins de 30 jours avant la Date d'ouverture du Salon, ces factures sont payables au comptant dès réception, nettes et sans réduction ni compensation.

5.2.2 Aucun paiement effectué entre les mains d'un représentant ou préposé de l'Organisateur ne sera libératoire, sauf accord explicite et préalable de l'Organisateur.

5.2.3 Toute réclamation concernant une facture doit être notifiée par écrit à l'Organisateur par l'Exposant dans les huit jours de la date de facturation. Une telle réclamation n'affecte en rien l'obligation de l'Exposant de payer les autres factures exigibles au moment de la réclamation et ne lui confère aucunement le droit de suspendre une obligation paiement quelle qu'elle soit ou toute autre obligation vis-à-vis de l'Organisateur.

5.3 Retard de paiement

5.3.1 Tout retard de paiement de l'intégralité ou d'une partie de la facture de l'Organisateur entraîne, sans mise en demeure préalable par notification, l'exigibilité d'intérêts moratoires à un taux d'intérêt de 8% par an, à compter de l'échéance, sur tous les montants impayés (y compris ceux qui ne sont pas encore échus) jusqu'à la date du paiement complet. En outre, le retard de paiement entraîne, sous les mêmes conditions que l'exigibilité des intérêts moratoires, le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant de chaque facture impayée, avec un minimum de 250 euros, sans préjudice du droit de prouver un dommage plus élevé.

5.3.2 En cas de retard de paiement, l'Organisateur pourra également suspendre, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, toutes ses obligations envers l'Exposant. En cas de retard de paiement, l'Organisateur pourra également décider de ne pas mettre le stand ou l'emplacement à la disposition de l'Exposant et de le mettre à la disposition d'un autre Exposant.

ARTICLE 6 : RENONCIATION PAR L'EXPOSANT A SA PARTICIPATION OU REDUCTION DE LA SUPERFICIE DEMANDEE

6.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 3.2, la renonciation par un Exposant à sa participation au Salon ainsi que toute réduction de la superficie initialement demandée dans sa Demande d'admission doivent être notifiées par l'Exposant à l'Organisateur par courrier recommandé, indépendamment du fait que cette renonciation ou réduction s'opère avant ou après l'Acceptation par l'Organisateur.

6.2 En cas de renonciation par l'Exposant à sa participation et pour autant que la renonciation à la participation se soit déroulée conformément aux dispositions de l'article 6.1, l'Exposant sera redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des indemnités de résiliation suivantes :

- 1) si la renonciation est notifiée au moins trente jours avant la Date d'ouverture, une indemnité de résiliation égale à la totalité des Montants dus ;
- 2) si la renonciation est notifiée moins de trente jours avant la Date d'ouverture, une indemnité de résiliation égale à la totalité des Montants dus et, le cas échéant, le montant de toutes les autres factures dues à l'organisateur, majorés de 1 000 euros à titre d'indemnité pour les dommages supplémentaires découlant pour l'Organisateur du caractère tardif de la renonciation.

Cette indemnité de résiliation est irrévocable et totalement indépendante du motif de la renonciation par l'Exposant à sa participation. Dans ce cas, l'Exposant admet explicitement que l'Organisateur pourra attribuer son emplacement ou son stand à un autre exposant ou y faire placer la mention : « Ce stand était réservé à [nom de l'Exposant] en vertu de l'inscription datée du [date] ».

6.3 Si la réduction de la superficie initialement demandée est notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1 et pour autant que l'Organisateur ait donné son accord explicite pour la réduction, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, d'une indemnité de résiliation de 20% des Montants dus. Outre cette indemnité de résiliation, tous les Montants dus pour la superficie réduite restent dus par l'Exposant.

Si la réduction de la superficie initialement demandée est notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1 et que l'Organisateur ne donne pas son accord pour la réduction, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur des montants prévus à l'article 6.2 à titre d'indemnités de résiliation.

6.4 Si la renonciation ou la réduction n'est pas notifiée conformément aux dispositions de l'article 6.1, l'Exposant sera redevable envers l'Organisateur, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, d'une indemnité de résiliation de 40% des Montants dus pour résiliation unilatérale et pour les dommages supplémentaires découlant pour l'Organisateur du non-respect de l'obligation de notification. Outre cette indemnité de résiliation, les Montants dus pour la superficie initialement demandée restent dus par l'Exposant.

6.5 Tout retard de paiement des indemnités de résiliation mentionnées aux articles 6.2, 6.3 et 6.4 entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable par notification, l'exigibilité d'intérêts moratoires à un taux d'intérêt de 8% par an, à compter de l'échéance, sur tous les montants impayés (y compris ceux qui ne sont pas encore échus) jusqu'à la date du paiement complet.

Augmentez votre portée, votre exposition et votre RSI

EasyGo est un ensemble de services basés sur les derniers développements dans le domaine des technologies marketing numériques. Ils font partie de l'offre Easyfairs standard, mais vous pouvez choisir parmi quatre formules celle qui correspond le mieux à vos objectifs.

POUR PLUS AMPLES D'INFORMATIONS, CONTACTEZ VOTRE COMMERCIAL SOINS&SANTÉ.

GOVISIBILITY
Mettez en avant le profil de votre entreprise.

~~€ 800~~
€ 600

RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité & offres d'emploi)
- Demandez à être inclus dans la galerie des innovations

GOLEADS
Maximisez vos leads et approfondissez vos relations clients.

~~€ 1.000~~
€ 750

RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité & offres d'emploi)
- Demandez à être inclus dans la galerie des innovations

BEST VALUE

GOPLUS
Maximisez vos leads et améliorez votre visibilité en ligne.

~~€ 1.400~~
€ 1.050

RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité & offres d'emploi)
- Demandez à être inclus dans la galerie des innovations

LIMITED NUMBER

GOPREMIUM
Maximisez vos leads et l'exposition de votre marque, sur place & en ligne.

€ 2.800

MAX. 5 EXP.

RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité & offres d'emploi)
- Demandez à être inclus dans la galerie des innovations

BOOSTEZ VOS LEADS

- Générez et qualifiez des leads dans le moindre effort
- Recevez des alertes par SMS dès que vos invités arrivent

UNLIMITED LICENCES

BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE

- Affichez votre logo dans la liste des exposants

SORTEZ DU LOT, EN LIGNE ET SUR PLACE

- Attirez l'attention au moment où les visiteurs s'inscrivent en ligne
- Maximisez votre visibilité lors de l'événement

BOOSTEZ VOS LEADS

- Générez et qualifiez des leads dans le moindre effort
- Recevez des alertes par SMS dès que vos invités arrivent

5 LICENCES *

BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE

- Affichez votre logo dans la liste des exposants

Vous trouvez l'information détaillée au verso de ce fichier.

* Vous pouvez commander des licences supplémentaires au tarif de € 150 /licence supplémentaire. Êtes-vous intéressé d'avoir un maximum de visibilité au salon ? Contactez-nous afin de recevoir les différentes possibilités.

RESTEZ VISIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

➤ Affichez le profil de votre entreprise en ligne (description, produits, actualité & offres d'emploi)

My Easyfairs facilite la gestion du profil de votre entreprise et de votre offre de produits pour le catalogue en ligne de l'événement :

- Créez un profil informant les gens de votre offre et leur permettant de vous contacter facilement via des liens web et de réseaux sociaux ainsi qu'un formulaire de contact dédié.
- Il n'y a pas de limites quant à la quantité d'informations produits que vous pouvez publier, et ce, quel que soit le format (texte, image, vidéo, liens).
- Maintenez votre présence avec des mises à jour produits et des communiqués de presse. Ils seront également publiés sur la page d'actualités de l'événement.
- Attirez les meilleurs talents de votre secteur en faisant part des opportunités d'emploi au sein de votre entreprise.

➤ Demandez à être inclus dans la galerie des innovations

Profitez-vous en tant qu'innovateur ! Demandez à ce que votre produit révolutionnaire soit repris dans la galerie des innovations (soumis à l'approbation de l'Innovations Jury).

BOOSTEZ VOS LEADS

➤ Générez et qualifiez des leads sans le moindre effort

Recueillez les données des visiteurs en scannant leur badge avec l'application Visit Connect sur votre smartphone. Vous pouvez ajouter des notes, par exemple pour catégoriser les leads très chauds. Le suivi postévénementiel n'a jamais été aussi facile.

➤ Recevez des alertes par SMS dès que vos invités arrivent

Soyez prévenu quand les visiteurs que vous avez invités arrivent à l'événement grâce à des notifications par SMS en temps réel. Vous serez ainsi prêt à accueillir vos prospects et clients clés. Ils apprécieront certainement !

BÉNÉFICIEZ D'UNE VISIBILITÉ OPTIMALE EN LIGNE

➤ Affichez votre logo dans la liste des exposants

Améliorez la visibilité de votre marque là où elle captera le plus d'attention. Votre logo apparaîtra dans la liste des exposants du catalogue en ligne.

SORTEZ DU LOT, EN LIGNE & SUR PLACE

GOPREMIUM

➤ Attirez l'attention au moment où les visiteurs s'inscrivent en ligne

Assurez-vous un impact visuel immédiat et puissant : les visiteurs voient votre logo sur le ticket d'entrée qu'ils reçoivent dans leur mailbox. Cette opportunité exclusive est limitée à maximum 5 exposants.

➤ Maximisez votre visibilité lors de l'événement

Soyez vu aux bons moments. Nous affichons votre logo sur 2 écrans dans le foyer du hall 1. Cette offre exclusive est limitée à maximum 5 exposants.

